

UN APPEL À CANDIDATURES

En direction des artistes et des collectifs artistiques de tous domaines d'expression artistique,

En vue d'une **résidence-mission** se déployant de novembre 2025 au 19 juin 2026

Contrat Local d'Éducation Artistique 2025-2026

DANS LE CADRE DU NOUVEAU
CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE GRAND CHAROLAIS

Lancé, en partenariat avec :

- La Direction des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté,
- Le Rectorat de l'Académie de Dijon,
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire,
- Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire



Direction régionale
des affaires culturelles



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire



www.legrandcharolais.fr

Préambule

La communauté de communes **Le Grand Charolais** est un vaste territoire rural, composé de 44 communes, qui s'étend sur une surface de 941 km² au cœur de la Saône-et-Loire. Véritable poumon vert traversé par la Loire, elle est riche d'un patrimoine naturel et architectural remarquable, mais également culturel et gastronomique. Elle se situe à 1h30 de Lyon et 2h de Paris, bénéficiant d'un accès privilégié via la RCEA connectée à la nouvelle autoroute A79 et à proximité d'une gare TGV.

Le **Conservatoire Jean Piret**, récemment classé Conservatoire à Rayonnement Intercommunal par l'État est un équipement du Grand Charolais, chef de file de sa politique culturelle. À ce titre, il est le porteur de ce projet. Sensibiliser, initier à l'art par la pratique et par la rencontre in vivo, c'est l'ambition de ce **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA)**, visant à démocratiser l'accès à l'art, à la culture et à l'expression artistique pour les jeunes publics. En favorisant la rencontre avec des artistes professionnels et en valorisant la richesse du territoire autour du thème : « *Les règles qui nous libèrent* », il vise à favoriser :

- La sensibilisation par la pratique,
- La transmission du processus de création,
- L'ancrage territorial et culturel,
- Une co-construction pédagogique et artistique,
- L'implication des acteurs éducatifs, culturels, associatifs et familiaux.

Les partenaires

Un CLÉA est d'abord un projet culturel de territoire !

En ce sens, il s'appuie sur des partenaires locaux et institutionnels qu'il devra mobiliser :

➤ **LA DRAC BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LE GRAND CHAROLAIS :**

Un partenariat à l'initiative du projet de CLÉA et de son financement.

➤ **LE CONSERVATOIRE JEAN PIRET :**

Porteur du projet : 450 élèves, 25 enseignants, 4 sites d'enseignements, tous instruments, musiques actuelles, studio, pratiques collectives

Il intervient au titre de son volet EAC (éducation artistique et culturelle) et cherche une ouverture aux autres disciplines (danse, théâtre, arts plastiques, etc.) Il peut apporter une expertise pédagogique et un support matériel (instrument, sono, etc.) Le projet devra comprendre un volet intégrant un groupe d'élèves du conservatoire.

➤ **L'ÉDUCATION NATIONALE :**

Trois écoles primaires, à Paray-le-Monial (école Champs-Seigneur), à Vitry-en-Charollais et à Saint-Aubin-en-Charollais : une classe par école, niveau : CM1 / CM2.

Les collèges (6^e) et lycées sont également partenaires avec une implication moins prépondérante.

Chacune des 3 classes primaires bénéficiera de 24h d'intervention, axées sur une pratique artistique avec restitution finale. Les familles seront impliquées par la mise en place d'un parcours « École du spectateur ».

➤ **LES ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS CULTURELLES LOCALES :**

Musées, bibliothèques, services culturels de la Ville de Digoin, Maison internationale de la Mosaïque, associations musicales proposant une programmation professionnelle, compagnies locales, lieu de résidence.

Des ressources à mobiliser vers un objectif commun : mise en place d'un parcours « Ecole du spectateur »

Les objectifs éducatifs

Un CLÉA est un dispositif porteur des valeurs qui vise la réduction des inégalités d'accès à l'art, la sensibilisation à la diversité des expressions culturelles par la pratique et l'ancrage à la dynamique culturelle de son territoire.

DANS CE CADRE, TROIS ASPECTS SONT PRIORITAIRES DANS LE CLÉA :

- **La pratique artistique** : pratiquer pour sentir, pour faire, pour partager. En lien avec les apprentissages fondamentaux, elle contribue à l'acquisition d'une culture commune. L'éducation par la pratique vise une intensité de contact avec l'expression artistique. C'est ce qui justifie le cœur du CLÉA et les 72h d'ateliers au sein des classes.
- **Le parcours « Ecole du spectateur »** : en écho aux projets des artistes et des propositions locales, l'école du spectateur a pour but d'enrichir le projet en permettant de se constituer une culture générale sur le domaine artistique et culturel. Piloté par le conservatoire, il permettra aux élèves et aux familles de rencontrer des œuvres et des artistes, et de fréquenter des lieux de diffusion.
- **La territorialité** : le projet doit permettre de développer une plus grande connaissance de son territoire et de ses partenaires culturels, dans leurs grandes diversités. Chacun devra prendre conscience et s'impliquer dans la dimension collective de ce projet de territoire.

Une thématique fédératrice

« Les règles qui nous libèrent »

Créer, c'est dialoguer avec des limites, pour mieux les déplacer.

Les règles sont ces contraintes qui structurent la vie sociale. Elles traversent les cultures, fondent la science et la technique, donnent accès au droit, à l'égalité et à la fraternité. Ce sont également les règles qui donnent forme à l'expression, sans l'étouffer. Les contraintes stylistiques — rythme, structure, syntaxe — deviennent des tremplins pour inventer et surprendre. Les règles d'harmonie, de proportions, l'harmonie des couleurs ou les lois du travail corporel permettent la liberté de faire et de faire-faire. Créer n'est jamais un acte sans repère : ce sont justement les règles qui définissent le langage à travers lequel on peut explorer, transgresser ou renouveler.



Cette thématique large n'impose ni une spécialité (musique, théâtre, danse, arts plastiques, etc.) ni le contenu artistique qui sera proposé. Elle se veut transversale et fédératrice et s'inscrit pleinement dans les objectifs du programme d'Éducation Morale et Civique (EMC) au cycle 3, qui vise à former des citoyens éclairés, capables de comprendre les règles du vivre-ensemble et de participer à la vie démocratique. Plus précisément, cette thématique fait écho aux quatre domaines du programme d'EMC : la sensibilité à soi et aux autres en favorisant l'expression des émotions et l'empathie, le droit et la règle en aidant les élèves à identifier les règles de vie et en comprendre leur fondement (justice, solidarité, respect), le jugement en développant l'esprit critique face aux situations du quotidien, et enfin l'engagement en initiant les élèves à la coopération, à la responsabilité et à la participation dans des projets collectifs. Pour les 6^e, les nouveaux axes artistiques et éducatifs proposés sont : conte, antiquité, héros et figures du monstre, construction narrative.

Le public cible

- Trois classes CM1 / CM2 des écoles primaires de Paray-le-Monial (école des Champs Seigneurs), Vitry-en-Charollais et Saint-Aubin-en-Charollais
 - 24 heures d'intervention par classe. **Restitution du travail vendredi 19 juin 2026**, au Théâtre Sauvageot de Paray-le-Monial (fiche technique en annexe)
- 6^e des collèges Cassin et Jeanne d'Arc de Paray-le-Monial
 - 3 heures de sensibilisation par établissement (niveau, classe, atelier). Contenu à construire avec l'équipe pédagogique.
- Lycée professionnel Astier et lycée Jeanne d'Arc
 - Pas d'intervention directe : implication au projet à construire avec les référents cultures.

Les clauses pédagogiques & artistiques

Durant toute la résidence-mission, les artistes seront les ambassadeurs du projet et seront amenés à contribuer au développement des publics en allant à la rencontre des partenaires. Ils seront force de proposition et impulseront la dynamique du projet.

- ➡ **La résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création ou de diffusion. Il n'y a, dans ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.**

Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche singulière d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cependant, rien ne s'oppose à adosser à la résidence-mission un espace d'accueil de l'artiste (mise à disposition de salles de travail, d'équipement, accès lieu de diffusion, etc.)

LES ATTENDUS PÉDAGOGIQUES :

- **Une présentation claire de la démarche artistique**
 - Présentation participative à l'engagement du travail avec les enseignants
 - Objectifs et moyens mis en œuvre suffisamment explicites pour permettre un prolongement en classe, au niveau de l'école et entre les séances de travail
 - Supports pédagogiques créatifs

➤ Un travail d'écriture

- Primaire : approche par mots-clés, thèmes visuels ou poétiques, etc.
- Collège / lycée : possibilité d'écriture complète à partir des éléments élaborés par les classes primaires.

➤ Un travail sur la scénographie et la mise en scène / espace

- Réflexion sur les enjeux de la mise en scène
- Conception collective d'un décor
- Approche responsable (réemploi, matériaux locaux...)

➤ Une dimension musicale

- Dans une perspective transdisciplinaire
- Interventions d'élèves du Conservatoire pour créer, accompagner ou mettre en sons

➤ Une ouverture culturelle

- Présentation d'œuvres (des artistes ou du patrimoine culturel)
- Temps d'écoute et d'échanges

➤ Une restitution finale : vendredi 19 juin au théâtre Sauvageot

- Implication des parents et partenaires, aide possible à la logistique (costumes, décors, technique...)
- Événements intermédiaires (répétitions ouvertes, ateliers participatifs)

Le planning du projet

	Publics visés	Objectifs	Durée
PÉRIODE 1 P2 : novembre / décembre Sensibilisation & lancement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants et référents culture • Classes primaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation courte et immersive du projet aux enseignants et partenaires • Sensibilisation aux métiers artistiques (technique, régie, décor, communication) • Lien avec les premières approches d'écriture. • École du spectateur : visionnage d'un spectacle + visite de décor + échanges avec les artistes. 	Deux demi-journées
	Publics visés	Contenu	Durée
PÉRIODE 4 & 5 P4 & P5 : mars / juin Déploiement de la résidence	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles primaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion dans la création (jeu, mise en scène, techniques) • Réappropriation des textes produits par les élèves de primaire • Initiation à l'écriture ou à la création • École du spectateur : parcours culturel avec Pass Artiste (concert, cinéma, spectacle, bibliothèque, etc.) 	24h par classe : • Période 4 : 4 séances de 3h • Période 5 : 4 séances de 3h
	<ul style="list-style-type: none"> • Collèges (toutes les classes de 6^e) 		Deux demi-journées

LE 19 JUIN

- Restitution du travail au Théâtre Sauvageot, qui témoigne du processus de création transmis lors de la résidence.
- Bilan du projet

CETTE PROPOSITION D'ORGANISATION NE SAURAIT ÊTRE FIGÉE. L'ARTISTE OU LE COLLECTIF PEUT PROPOSER UNE AUTRE PLANIFICATION DE LA RÉSIDENCE, NOTAMMENT POUR CORRESPONDRE AU CADRE FINANCIER PRÉSENTÉ CI-APRÈS.

Conditions juridiques & financières

Une convention bipartite sera signée avant le début de la résidence.

La rétribution de la résidence-mission sera de **13 000 €**.

La Communauté de communes ne prendra en charge aucun coût supplémentaire.

LE MONTANT DE CETTE RÉTRIBUTION COMPREND :

- Les réunions de préparations (visio possible)
- Les temps d'ateliers
- La préparation de la restitution, sa production et son déroulement
- L'achat-prise en charge des besoins matériels
- La diffusion d'œuvres et les droits d'auteurs
- Les défraiements : transports, hébergements et repas
- Les équipements techniques que la communauté de communes ne pourrait mettre à disposition,
- La rémunération d'intermittents du spectacle ou autres intervenants sur la résidence.

COMMENT CANDIDATER ?

Date limite d'envoi des dossiers : **1^{er} octobre 2025**

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La candidature devra impérativement comprendre les éléments suivants :

➔ **Un pré-projet de 10 pages maximum, structuré en 6 volets**

1. Note d'intention : le projet artistique et éducatif
2. Présentation de l'artiste ou du collectif avec démarche artistique, parcours et CV, notamment aspects création, diffusion et médiation.
3. Coordonnées complètes tel et mail.
4. Ateliers proposés : présentation d'au moins 2 exemples d'ateliers présentant la démarche pédagogique, les étapes de travail, la progression et la méthode
5. Présentation succincte des liens avec les divers partenaires
6. Budget : présentation des dépenses sur la mission, par poste.

➔ **Une synthèse du préprojet de 10 lignes maximum**

➔ **Un portfolio** avec 5 photos maximum et/ou une vidéo présentant les artistes en situation pédagogique + 4 photos HD avec légende et copyright et des extraits vidéos de l'univers artistique

La candidature sera à adresser par mail :

culture@legrandcharolais.fr

CONTACT : Bertrand AUZAS – directeur du Conservatoire Jean Piret.

• ***La sélection des dossiers aura lieu entre le 6 et le 10 octobre 2025***

Immédiatement après la sélection, l'équipe artistique retenue devra contribuer à l'élaboration d'un diaporama présentant leur projet et leur univers artistique, permettant une présentation aux partenaires.



www.legrandcharolais.fr